



Cdi proposé avec changement de poste

Par **nath97300**, le **24/07/2014** à **19:07**

Bonjour j'occupe un poste d'éducatrice en CDD.

Après la signature de mon contrat de travail, on m'a proposé un poste de coordinatrice car le chef de service s'en allait. On m'a donc remis fiche de poste de coordinatrice jusqu'à la fin de mon CDD.

Ensuite on m'a demandé de passer le concours de Caferuis. Concours que j'ai réussi.

Aujourd'hui, mon CDD s'achève et on me propose un CDI sans poste de coordination. De plus, on refuse que je parte en formation.

Quels sont mes droits? Peut-on proposer un poste en dessous de ce que j'effectuais en CDD?

Par **moisse**, le **25/07/2014** à **08:00**

Bonjour,

Oui.

A l'issu de CDD tout peut arriver.

Par contre si le poste proposé en CDI est d'une qualification inférieure à celui objet du CDD, le refus par le salarié n'empêche pas l'obtention de la prime de précarité en fin de contrat.